

**Direction générale adjointe
Finances et Territoires**
Direction des Politiques territoriales
Service Aménagement et Politiques contractuelles

LVB/CB/XD
Dossier suivi par :
Xavier DUPASQUIER
tél : 04.74.47.05.95

Monsieur Pascal RONZIERE
Président
Communauté d'Agglomération
Villefranche-Beaujolais-Saône
115, rue Paul Bert – CS 70290
69665 VILLEFRANCHE SUR SAONE Cedex

Bourg-en-Bresse, le 17 DEC. 2024

Monsieur le Président,

Par courrier du 14 octobre 2024, vous avez notifié au Département de l'Ain le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté d'Agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône, conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône est composé de 18 communes dont 17 dans le Rhône et une dans l'Ain (Jassans-Riottier). Le Département de l'Ain concentre son avis sur la commune de Jassans-Riottier.

Le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Le Président
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président chargé de la contractualisation et
de l'aménagement du territoire



Charles de LA VERPILLIERE

Copie pour information :

- Monsieur Jean-Pierre REVERCHON, *Maire de Jassans-Riottier*